



Congés spéciaux et préavis

Par Olivier_91

Bonjour,

Est ce que des congés spéciaux pour mon mariage pourrais prolonger ma période de préavis ?

Merci de vos réponses

Par Prana67

Bonjour,

Si les congés ont été validés avant la notification de rupture le préavis est prolongé d'autant.

Après la notification de rupture les congés ne peuvent plus être imposés. Employeur et salarié doivent être d'accord et le préavis n'est pas prolongé.

Par janus2

Après la notification de rupture les congés ne peuvent plus être imposés. Employeur et salarié doivent être d'accord et le préavis n'est pas prolongé.

Bonjour Prana67,

Cela est vrai pour les congés payés classiques, mais dans le cas des congés pour évènement familiaux, c'est différent dans la mesure où l'employeur ne peut normalement pas les refuser.